

SÉANCE DU 29 OCTOBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf juin à dix heures, le Comité Syndical, s'est réuni au Grand Hôtel d'Orléans à Albi, après avoir été convoqué par le Président conformément aux dispositions des articles L.2122-8 et L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation :

23 octobre 2025

Date d'affichage :

23 octobre 2025

Nombre de délégués en exercice : 59

Délibération n° : 29102025 /5.2

Nombre de voix délibératives :
41

Membres titulaires présents : 40

Jean-Paul ALRAN, Alain ASTIE, Jean-Charles BALARDY, Bernard BARRIER, Jacques BIAU, Alain BOUSET, Sylvain CALS, Francis CESCATO, Alain CLERGUE, François COLLADO, Elian COMENT, Alex DE NARDI, Jean-Luc ESPITALIER, Jean ESQUERRE, Gérard FABRE, Jean-Marc FEDOU, Sylvain FERNANDEZ, Didier GAVALDA, Lionel GERVAUX, Gilles GINESTET, Gaëtan GÖBBELS, Jean-Pierre GOS, Christian HAMON, Frédéric ICHARD, Patrice JACQUET, Alain LEMONNIER, Nicolas LEROUX, Didier MAHOUX, Daniel MAYNADIER, Franck MONNERET, Alain OURLIAC (pouvoir de Didier VALAX), Vincent RECOULES, Francis REMIOT, Michel SABLAYROLLES, Jacques SALVETAT, Jean-Marc SOULAGES, Jean-Marc TARROUX, Jean-Claude VERNIER, Myriam VIGROUX, Olindo VIVAN.

Membres titulaires excusés ayant donné pouvoir : 1

Didier VALAX (pouvoir à Alain OURLIAC).

Membres titulaires excusés : 18

Vincent COLOM, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Pierre ESCANDE, Jean-François FALGAYRETTES, Michel FARENC, Serge GAVALDA, Emile GOZE, Xavier ICHARD, Joël IMBERT, Frédéric JOURDE, Éric LEROUX, Marc MADERN, Jacques MAURY, Noël MEYSSONNIER, Marc MONTAGNÉ, Jean-Claude PINEL, Jean-Paul RAYSSAC, Mickaël VIATGE.

Objet : SEM Energie Commune 81 – Prise de participation dans le projet de remplacement et de maximisation des infrastructures éoliennes d'Arfons

Monsieur le Président fait part au Comité syndical d'une proposition de financement participatif dans le projet de remplacement et de maximisation des infrastructures éoliennes d'Arfons.

Il explique que la commune s'est déjà prononcé favorablement par délibération et il détaille que ce projet est autorisé et purgé, avec tarif AO CRE 2.7, qu'il est financé et que les contrats turbiniers sont signés et le chantier lancé.

Concernant le financement du projet, Monsieur le Président explique que :

- La convention de crédit est signée avec les banques BPI et UNIFERGIE (filiale Crédit Agricole) le 25/07/2025
- Pour le tarif : lauréats de l'AO CRE validé
- La durée de vie des éoliennes est estimée à 22 ans par Vestas
- Le productible est d'un ordre de grandeur N_h d'environ 3000 heures car le site est particulièrement venté

Concernant les aspects financement, Monsieur le Président explique que la SEM Energie Commune 81 disposera d'un contrat d'obligation en direct avec Valorem, aujourd'hui en cours de rédaction et de validation par des juristes.

Il ajoute que le minimum à prévoir est de 100 000 euros, sans maximum, et que la fourchette de taux en fonction de l'amortissement et de la durée est de 5,5% sur 3 ans amortissable (avec remboursement semestriel), avec possibilité de monter à 6% si remboursement in fine sur 3 ans, et possibilité de monter à 6,5% si remboursement in fine sur 5 ans.

Monsieur le Président précise que le financement est porté au niveau du Groupe Valorem et non la société de projet mais pointé sur le projet de remplacement et de maximisation des infrastructures éoliennes d'Arfons.

Monsieur le Président explique que le Conseil d'Administration de la SEM doit se réunir ce mercredi 29 avril à 15h30 pour délibérer au sujet de cette prise de participation obligataire mais précise que cette décision reste sous condition suspensive d'obtention de l'accord exprès par délibération du Syndicat Départemental d'Energie du Tarn, actionnaire majoritaire de la SEM Energie Commune 81, en vertu des statuts de la société et du pacte d'actionnaires conclu entre les différents actionnaires de la société.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **Approuve** la poursuite des échanges de la SEM Energie Commune 81 avec VALOREM ainsi que sur la fixation d'un plafond maximal dans la prise de participation de la SEM Energie Commune 81 dans ce projet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre figure la signature et la liste des membres présents.

Certifié conforme
A Albi, le 29 octobre 2025

Le Président
M. Alain ASTIE

Le secrétaire de séance
M. Alain OURLIAC


